

Autoroutes de l'information et infrastructure globale d'information : un défi pour la normalisation

Autor(en): **Durand, Alain**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **75 (1995)**

Heft 1

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-886508>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Autoroutes de l'information et infrastructure globale d'information Un défi pour la normalisation

Alain Durand, Directeur Général Adjoint de l'AFNOR, Paris-La Défense

Le rapport Bangemann et le Plan d'action présenté par le Conseil Européen dans le courant de 1994 visent à mettre en avant certains axes stratégiques pour l'Europe sur le thème des « autoroutes de l'information », cher au Président Clinton. Ils recommandent que le secteur privé joue un rôle moteur dans la construction de la société de l'information ou, selon le concept américain, d'« Infrastructure Globale d'Information » (GII), les pouvoirs publics étant chargés quant à eux de libéraliser les services d'information, de faire émerger les réseaux et services de base et de maîtriser les aspects légaux, culturels et sociaux.

Pour la normalisation, les positions sont assez critiques et suggèrent qu'une réforme soit engagée dans le secteur des technologies d'information et communication (ICT) pour accélérer et rendre le processus d'élaboration des normes plus réactif aux besoins du marché.

LA CRITIQUE DE LA NORMALISATION EUROPÉENNE

L'analyse critique de la normalisation ICT a fait l'objet en novembre dernier d'un séminaire organisé par la DGIII à Genval en Belgique. A travers les interventions des participants, il est apparu un certain nombre d'attentes et des propositions sur la place et l'organisation que devrait prendre la normalisation européenne et nationale à l'égard des autoroutes de l'information.

Au-delà du rôle stratégique, qui peut être confié à la normalisation européenne pour garantir la compétitivité de l'Europe, deux nécessités ont été mises en avant :

- d'abord d'orienter le développement des normes sur les besoins d'opérabilité, d'interconnexion et de gestion des réseaux, ainsi que sur les services en ne négligeant pas les succès d'ores et déjà obtenus par diverses normes « de facto »,
- ensuite de réformer de façon urgente les mécanismes d'identification

des besoins, de concertation et de promulgation des normes souvent trop longs et inadaptés au rythme rapide des technologies de l'information ; la lourdeur des structures officielles de normalisation étant comparée à la souplesse des forums ou consortiums informels.

A l'issue du séminaire de Genval, la DGIII a dégagé quelques idées fortes qui, si elles ne reflètent pas toutes les opinions parfois contradictoires émises lors des discussions, semblent disposer d'un soutien des grands acteurs européens de l'ICT :

- Il est indispensable d'organiser une concertation stratégique de haut niveau pour identifier directement sur le plan européen les besoins du marché en matière de normes ICT et, au delà, les activités couvertes par les autoroutes de l'information.
- Les « Workshop » ouvertes représentent pour certains types de normes une solution pragmatique qu'il ne faut pas rejeter systématiquement.
- Les organismes nationaux de normalisation doivent plutôt concentrer leur rôle sur le soutien, en aval, à l'application des normes ICT, tout particulièrement par les PMI/PME.

Différents aspects - dont celui du financement de ce dispositif supporté jusqu'à présent par les structures nationales qui, elles-mêmes, supportent les organisations européennes CEN, CENELEC et ETSI (pour une part) - demeurent assez flous. De même, le contenu réel des travaux de normalisation en cause n'a pas totalement été clarifié : s'agit-il de traiter en priorité des infrastructures de télécommunication déjà dotées de nombreuses normes ou plutôt des nouveaux télé-services à développer autour de la notion d'« Electronic Commerce » chère aux américains ?

Face à ce débat un peu confus, l'AFNOR, à l'initiative de son Président Henri Martre, a organisé une concertation en décembre 1994 pour

clarifier et valider sur le plan national les analyses et positions exprimées par la Commission et certains acteurs économiques.

Il est très vite apparu que l'intérêt français se situait dans une attitude active de proposition plutôt que de subir une évolution non maîtrisée. Même si la bataille sur les normes ICT est d'abord et avant tout internationale, les acteurs français du domaine ont quelques enjeux précis à faire valoir et à relayer, via l'Europe et en concertation avec leurs partenaires, vers le niveau mondial.

Il importe en effet de considérer en France la problématique « normalisation » de façon globale de la même façon que l'ANSI, l'homologue de l'AFNOR aux États-Unis, a su regrouper dans une structure spécifique l'« Information Infrastructure Standard Panel » (IISP) toutes les discussions stratégiques de la normalisation américaine sur les autoroutes de l'information.

LES INITIATIVES DE L'AFNOR

Deux initiatives importantes ont ainsi été décidées par le Conseil d'Administration de l'AFNOR en décembre 1994. La première vise la mise en place, sans délai, d'un Groupe de concertation sur la normalisation des services et réseaux

... « Il est très vite apparu que l'intérêt français se situait dans une attitude active de proposition plutôt que de subir une évolution non maîtrisée »...

pour aider à une perception homogène des enjeux stratégiques autour des autoroutes de l'information. Ce Groupe, animé par l'auteur du présent article, rassemble des représentants des différents acteurs économiques du secteur, en impliquant, dans la mesure du possible, ceux qui, jusqu'à présent,



ATM, une des briques des autoroutes de l'information. © France Télécom, CNET (1994).

ne sont pas présents, tels que par exemple les fournisseurs de services ou les entreprises de communication et de diffusion audiovisuelle.

Le Groupe, réuni dès janvier 1995, associe des responsables des fédérations et associations professionnelles faitières des grandes sociétés industrielles, les animateurs des structures stratégiques de la normalisation française des technologies de l'informa-

tion, des télécommunications et de l'EDI ainsi que différents responsables des pouvoirs publics.

Il a cherché à répondre rapidement aux principales questions qui vont faire l'objet de débats et décisions importantes sur le plan européen et international dans les tout premiers

mois de l'année. C'est par exemple le cas de la réunion du G7 sur les autoroutes de l'information. Ces questions sont les suivantes :

- Quel rôle et quelle place les industriels, opérateurs de réseau et usagers publics et privés veulent donner à la normalisation française et à l'AFNOR autour du thème des « Autoroutes de l'Information » ?
- Quelle contribution nationale doit transiter vers l'Europe et l'International, notamment sur les normes visant de nouveaux services à développer répondant aux spécificités nationales ?
- Quels intérêts doivent être défendus à travers les normes à développer, qu'ils soient industriels, socioculturels ou liés aux besoins des usagers des nouveaux services ?
- Quelles réformes et quelle ouverture des structures françaises et européennes de normalisation doivent être encouragées ?

La deuxième initiative veut engager la définition et la mise en place d'un réseau de télétravail coopératif et de diffusion de l'information normative entre l'AFNOR, les bureaux de nor-

malisation et leurs experts et clients, répondant au cahier des charges de l'appel à proposition du Ministère de l'Industrie lancé fin 1994 autour du thème des autoroutes de l'information.

LES AVANCÉES DÉJÀ RÉALISÉES PAR LA NORMALISATION ET L'AFNOR

Il est intéressant de tirer profit de la réflexion et des diverses initiatives déjà lancées par la normalisation mondiale sur les nouveaux outils de télétravail et d'échange de l'information normative. Elles sont nombreuses. C'est ainsi qu'un grand projet nord américain, le « *National Standards System Network* » (NSSN) a vu le jour autour de l'ANSI avec le soutien des industriels et des pouvoirs publics (Département du Commerce et Département de la Défense). En Europe, les membres du CEN et du CENELEC réfléchissent parallèlement à un « *ESSN* » qui fédèrent les instituts de normalisation et leurs secrétariats centraux européens placés à Bruxelles.

Au niveau international, à l'initiative de l'AFNOR, une accélération des concertations et coordinations entre instituts de normalisation sur l'informatisation de leur processus de travail a été décidée en 1994 ; un Groupe international, l'ITSCG, prépare actuellement des recommandations pour assurer l'« *interopérabilité* » des outils informatiques nécessaires à la communauté mondiale de la normalisation, à différents stades du processus de travail. Il s'appuie, bien sûr, sur les expériences et projets précédents.

Dans le domaine particulier de la normalisation des technologies de l'information, l'évolution extrêmement rapide de la technologie, la limitation des ressources et la rareté des compétences adéquates ont d'ores et déjà appelé la mise en œuvre par les comités de solutions ad hoc : messageries entre experts, échanges de fichiers, chargement sur *INTERNET* de documents de travail de l'ISO/CEI

JTC1, etc. Des sollicitations croissantes s'expriment auprès de l'AFNOR pour que celle-ci mette en œuvre des forums électroniques pour les experts de ses commissions.

De même, certaines expériences de vidéoconférence ont été réalisées dans les derniers mois par le Secrétariat central de l'ISO avec l'ANSI aux USA ; l'UNI en Italie a conduit des expériences similaires.

Des expériences de travail à domicile sont par ailleurs déjà menées à l'AFNOR dans l'optique d'analyser l'impact de ces techniques sur la politique de gestion des Ressources Humaines.

un modèle très élaboré de travail coopératif entre les communautés industrielles et scientifiques. Ce modèle bénéficie d'une démarche volontaire de l'ensemble des acteurs concernés par un thème donné visant transparence et consensus optimum. Il met en œuvre un processus structuré s'appuyant sur une évaluation préalable des besoins puis un travail en commissions ouvertes avec des procédures de validation précises. Les étapes de travail sont clairement identifiées de même que les documents qui circulent. Une large diffusion des résultats, au stade final, à toute la communauté doit être réalisée.

... « toute la normalisation dans le secteur des technologies de l'information est d'abord et avant tout mondiale »...

Les projets pilotes proposés au Ministère de l'Industrie tiennent compte des avancées déjà réalisées. Préparés en janvier 1995 par l'AFNOR en collaboration avec des opérateurs français et européens, les deux projets de services ont dédiés, l'un au télétravail coopératif pour l'élaboration des normes (STCN) et l'autre à la diffusion de l'information normative (SDIN) ; ils sont évidemment largement ouverts sur l'international, dans la mesure où toute la normalisation dans le secteur des technologies de l'information est d'abord et avant tout mondiale.

LE SERVICE DE TÉLÉTRAVAIL COOPÉRATIF POUR L'ÉLABORATION DES NORMES

La base du processus de normalisation repose sur le concept de comité ou commission technique regroupant l'ensemble des parties concernées avec un secrétariat chargé de l'animation et de la circulation de l'information. Apparaît ainsi

Le premier projet proposé par l'AFNOR autour de ce modèle vise, à l'issue d'une expérimentation de 18 mois, à accroître l'efficacité de la participation des experts aux groupes de normalisation, augmenter la productivité du travail et limiter les coûts en réduisant le volume de papier échangé et le nombre de réunions. Il veut également accélérer le processus de normalisation pour maintenir une cohérence avec le rythme d'évolution des technologies tout en conservant un haut niveau de consensus.

Il prend en compte l'adéquation des outils existants sur les autoroutes de l'information : messageries, annuaires, logiciels de « *groupware* », systèmes de recherche contextuel ou non, dispositifs de pointage, transferts de fichier. De même, les nouveaux outils en développement : visiophonie « personne à personne », interrogation en langage naturel, traducteurs en ligne, systèmes de conférence sur réseau, réseaux à haut débit, vont y être testés par la normalisation dans des situations réelles.

**LE SERVICE ÉLECTRONIQUE
DE DIFFUSION DE L'INFORMATION
NORMATIVE**

Le deuxième projet, très synergique avec le précédent, met l'accent sur de nouvelles solutions de diffusion de l'information sur la normalisation en général et sur le contenu des normes proprement dites. Il expérimentera des solutions *INTERNET*, comme vient de le faire le Secrétariat central de l'ISO avec son service « *online* ». De même des approches autour de bornes d'accès branchées sur un réseau ATM assurant des hauts débits et les techniques « *hypertexte* » et « *livre électronique* » vont être testées.

*
**

De tout ce qui se cache derrière les autoroutes de l'information et des projets évoqués ci-dessus dépend incontestablement la compétitivité du système français de normalisation. Son efficacité et, d'une certaine manière, sa survie sont en jeu face aux nombreux partenaires et concurrents qu'il doit prendre en compte, qu'ils proviennent de la normalisation formelle comme des forums et consortiums « *informels* ».

Il est indéniable qu'au travers de nouvelles technologies inhérentes à ces autoroutes, les liaisons entre l'AFNOR et ses partenaires pourront être fortifiées et son rôle spécifique d'organisateur clarifié ; la normalisation sera ainsi mieux perçue par son environnement.

La portée des projets est donc non seulement nationale mais aussi européenne et internationale dans la mesure où l'AFNOR se propose de transférer les solutions techniques, à partir du Groupe ISO ITSCG qu'elle anime, vers les structures CEN/CE-NELEC et ISO/CEI qui rassemblent toute l'industrie mondiale sur des thèmes de travail très variés.

Stimulé par les autoroutes de l'information, le « *reengineering* » de la normalisation a commencé ! ■



**Le CD-Rom Kompass :
un annuaire « nouvelle génération »**

Qu'apportent les nouvelles technologies dans la vie de l'entreprise ? Le CD-Rom, par exemple, permet de mieux réaliser et plus rapidement des travaux autrefois fastidieux. La gamme de disques éditée par Kompass France en est la preuve. Et les réseaux comme Internet dans tout cela ? Face à un parc qui croît d'environ 20 % par an, le CD-Rom jouera dans les mois et les années à venir un rôle complémentaire aux services disponibles sur les réseaux.

Catalogues produits ou bases d'images, les usages du CD-Rom dans le contexte Internet sont déjà nombreux. Les éditeurs américains commencent à coupler CD-Rom et serveurs informatiques. En France, ce type d'applications ne tardera pas à se développer. Une chose est sûre : la prospection et l'étude de populations ciblées représentent des domaines de prédilection des applications multi-média.

Une PME française de 183 personnes, spécialisée dans la collecte et la mise à jour d'informations « *business to business* », Kompass France, a bien avant l'heure compris le potentiel de cette technique de stockage et de présentation des données. Elle fête en effet aujourd'hui la dixième édition de son CD-Rom. A l'occasion de cet anniversaire, la famille s'agrandit et se compose d'une gamme complète de disques adaptés aux besoins de tous types d'entreprises.

Les quatre CD-Rom commercialisés par Kompass France sont des supports d'informations sur les entreprises permettant d'accéder rapidement et facilement à l'ensemble de la base de données Kompass France. Au total, 7,5 millions d'informations concernant les 115 000 entreprises sont recensées. Raison sociale, activité, adresse ou nom des dirigeants : plus de 20 critères différents sont disponibles pour affiner une cible pointue de fournisseurs ou de clients.

Quels sont les fabricants d'instruments de mesure magnétiques en France ? Qui, parmi eux, exporte ses produits en Amérique Latine ? Quel est le nom de leur directeur technique ? Quelles sont les entreprises agro-alimentaires en Aquitaine dont le chiffre d'affaires est supérieur à 100 MF ? Voici un échantillon des questions auxquelles ces supports savent répondre.

Cet annuaire de la nouvelle génération s'est déjà imposé dans les entreprises, à la fois comme outil documentaire et support des ventes, pour une démarche prospective et toute activité relationnelle quotidienne.

Alors, le CD-Rom va-t-il remplacer le papier ? « *A terme, le CD-Rom prendra certainement la place de bon nombre d'écrits, plus volumineux et encombrants* », répond M. Bertrand Macabéo, Directeur Général de Kompass France. « *Mais ce temps là n'est pas encore venu. Néanmoins, une chose est sûre : le CD-Rom connaît aujourd'hui un développement très important, et qui s'accélère depuis mi 1994 avec l'accroissement du nombre de lecteurs de disques vendus.* » ■